

Opuscule d'un soldat des mots

CONTRE L'ARSENAL DES IDÉES " PRÊT-À-PORTER "

CHRISTOPHE VIDAL

Macroniste repent

De citoyen engagé à l'éveil de conscience face aux libertés fauchées

**“ Nous devons être d’abord des hommes et
ensuite seulement des sujets ”**

Henry David Thoreau La désobéissance civile (1849)

Nyx Editions & Communication
44 rue Saint-Rome - 31000 Toulouse - France
www.nyx-editions.com
Création couverture - mise en page : Valérie Fourdraine
Photo : © Pixabay
© Christophe Vidal - Nyx Editions & Communication

ISBN-13 : 979-8724184557

Mars 2021 - Tous droits réservés

PROLOGUE

Je me suis interrogé longuement : pourquoi ? Pourquoi tremper ma plume dans cette encre que d'aucuns qualifieront de pamphlétaire sinon de conspirationniste et qui risque de m'éclabousser ? Ces mots me reviendront en pleine face tel un boomerang. Mais l'inspiration, l'indignation, l'amour, la fluidité, le devoir se sont emparés de moi. Citoyen, journaliste, éditeur d'un magazine sur la nuit pendant huit ans, maire de la Nuit de Toulouse en 2014 et président de l'association Toulouse Nocturne jusqu'en 2020, je retrouve ma parole qui était tapie dans l'ombre depuis quelque temps. Et je suis prêt à être étiqueté, à arborer l'insigne de l'indocilité telle une tache de vin sur ma peau, pour l'honneur de la France dont les libertés sont sabrées. Dans son opuscule *Sans liberté*, François Sureau, avocat, écrivain, qui fut le premier rédacteur des statuts de La République en marche, écrit : « J'ai compris qu'il dépend de très peu de monde que notre société se corrompe. Et moi qui n'aime ni débattre ni combattre, que tout éloigne du militantisme et de l'indignation, j'ai rejoint la trop maigre cohorte de ceux qui rompent des lances pour nos libertés. » Je me lie à ces mauvaises troupes indisciplinées dans ce combat contre le sabotage de ce que nos aïeux ont gagné en payant le prix fort. J'ai décidé de ne pas rester silencieux et de prendre les armes, de m'engager avec les mots, au-delà de la politique de la ville la nuit qui fut ma bataille entre 2014 et 2020. D'être un soldat des mots, à l'instar de Louis Veillot (1813-1883) dont je suis un descendant à la 5^e génération. Homme de lettre, journaliste, il fut le rédacteur en chef du quotidien catholique *L'Univers* et tirait sur tout ce qui bougeait : les athées, la presse, la société des gens de lettre, les écrivains boutiquiers, les politiques... « Ce Zoïle cagot naquit d'une javotte », écrivait

Victor Hugo à son sujet. Ce qui signifie un critique méchant, envieux, « descendant présumé des lépreux », car la peau de Veillot ressemblait à celle d'un malade de la petite vérole et qui serait sorti du ventre d'une femme trop bavarde. Hugo-Veillot, une bataille d'idées entre deux hommes issus de conditions sociales aux antipodes et ce, durant quatre décennies.

En 2014 je fus élu maire de la Nuit de Toulouse sans aucune légitimité républicaine. Une élection mascarade, mais nécessaire, portée par le milieu culturel hexagonal qui souhaitait porter la voix de la nuit auprès des décideurs politiques quelques mois avant les élections municipales. Paris, Nantes et Toulouse ont été les trois villes choisies comme tremplins pour tester ce concept qui nous vient des Pays-Bas. J'avais la foi, un projet, une vision qui m'ont permis d'user de ce titre de maire de Nuit tel un franc-tireur, estimé par bon nombre lobbyiste à la solde des établissements de nuit et usurpateur. Malgré tout, j'ai mené mon combat et je fus l'incarnation de la pensée politique nocturne à Toulouse. J'ai décidé de créer une association pour mettre en place des projets de prévention des risques vers les jeunes, organiser des transports de nuit, alerter l'opinion sur l'absence de prise en compte du champ nocturne par les pouvoirs publics, partager les bonnes pratiques à l'international, éveiller les consciences, mais aussi pour élaborer une ligne éditoriale en publiant des guides et un livre blanc de la nuit. Ce mandat d'un an n'ayant jamais été remis en compétition, j'ai poursuivi mon engagement jusqu'au 1^{er} janvier 2020 au grand dam de certains. Bon client des médias, ceux-ci ont été pour beaucoup dans le maintien de mon image de défenseur du droit à la ville de jour comme de nuit. Sécurité, prévention, économie, santé, tourisme, transport la nuit... tel un missionnaire je suis parti en croisade, bien décidé à convertir les notables à ma religion lunaire. J'ai répété à m'en essouffler que près de 10 millions de nos concitoyens sont concernés par le travail de nuit plus ou moins régulièrement et que le sujet n'a rien d'anecdotique. En 2015, j'ai rencontré des ministères à Paris pour revendiquer

l'écriture d'un chapitre « politique de la ville la nuit » au plus haut niveau de l'État. Je n'ai jamais été encarté, homme libre, et c'est très certainement ce qui a troublé les décideurs, élus, avec qui je n'ai pu tisser de liens durables.

Quand 2017 arriva avec son cortège d'élections présidentielle et législatives, j'aspirais à davantage de légitimité et j'ai présenté ma candidature à l'investiture sous l'étiquette En Marche. Quelques mois auparavant, j'avais remis en main propre une lettre ouverte sur la politique des territoires la nuit au candidat Macron en *meeting* à Albi. Il assénait ce que je voulais entendre : la moitié des candidats investis par En Marche pour la députation sera issue de la société civile. Il proposait plus de contrôle citoyen de l'activité parlementaire, par la mise en place de dispositifs d'évaluation du travail législatif. Il s'engageait à renforcer les consultations préalables ouvertes en ligne sur les textes législatifs et réglementaires, à l'instar de ce qui avait été réalisé lors du projet de loi pour une République numérique. Il souhaitait consulter les associations. Ma candidature restera lettre morte. Ma demande de création d'un Groupe d'études sur « La vie la nuit en France » au sein de l'Assemblée nationale aussi. J'ai fait l'expérience de la vie semi-publique égotique et je ne me suis pas privé d'activer avec passion mon « moi » sans discernement. Depuis 2014, mon objectif était la constitution d'un Conseil de la nuit au sein de la mairie de Toulouse. Elle fut enfin votée en juin 2019, cinq ans après Paris et Nantes. Mission accomplie.

J'ai voté pour Emmanuel Macron. J'ai cru. J'ai rêvé comme huit millions d'électeurs au premier tour. Puis j'ai fermé les yeux. Je n'ai pas compris grand-chose, misé sur l'espérance, observé les gilets jaunes de tout mon cœur, mais sans marcher à leurs côtés. Je me suis enfermé comme nous tous, menacé par un virus, en quête de réponses, encaissant les analyses des sachants tout, sachants rien, des savants, des scientifiques, levant les yeux à la lecture des mots d'Aaron Bernstein, directeur par intérim du Centre pour le climat, la santé et l'environnement à

l'Université de Harvard, dans le magazine *Inexploré* : « La séparation des politiques sanitaires et environnementales est illusion. Notre santé dépend entièrement du climat et des autres organismes avec lesquels nous partageons la planète. » Je suis demeuré taiseux quand les acteurs de la nuit ont pleuré leur mère en tirant leurs rideaux de fer. Et puis a surgi la loi relative à la sécurité globale, les décrets autorisant l'élargissement des critères de fichage de la population, *Hold-up*, le mépris de certains jugeant leurs prochains coupables de crimes s'ils s'autorisaient à critiquer l'action du gouvernement. J'ai pris le temps de (re)lister les bailleurs de fonds des médias qui nous « informent », relu Gandhi, Marx, Thoreau, Stéphane Hessel... Et j'ai prié avant d'écrire, « afin que de ma bouche ne sorte pas de vains mots, des propos sans importance. »

« Notre conscience ne nous impose aucune obligation de nous soumettre aveuglément à une loi, peu importe qu'elle soit soutenue par la majorité ou par quelque autre force. Nous avons le devoir et la liberté de résister à tout commandement immoral »

MAHATMA GANDHI

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

24 novembre 2016, le livre de campagne d'Emmanuel Macron *Révolution, c'est notre combat pour la France* est dans les librairies. Le candidat écrit : « Je crois profondément dans la démocratie et la vitalité du rapport au peuple. » Quatre ans et 96 réformes plus tard, une partie de son peuple est dans la rue et l'ONU intervient dans les affaires de la France pour un article 24. « Je veux retrouver ce qui fait la richesse de l'échange direct avec les Français, en écoutant leur colère, en considérant leurs attentes, en parlant avec leur intelligence », confesse Emmanuel Macron en page 34 de sa *Révolution*. Quarante-huit mois après ce vœu pieux, mi-novembre 2020, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU lui écrit à propos de la loi relative à la sécurité globale et son article 24 : « Nous craignons que l'adoption et l'application de cette proposition de loi puissent entraîner des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. » [1] Que s'est-il donc passé dans la tête du démocrate Emmanuel Macron ? Pourtant, le 28 mai 2018 il n'hésitait pas à dénoncer les menaces dont faisait l'objet *Le Point* suite à la publication d'un article présentant le résident turc Erdogan comme un dictateur. Il déclarait alors sur twitter : « Il est parfaitement inacceptable que des affiches de @LePoint soient retirées des kiosques de presse au motif qu'elles déplaisent aux ennemis de la liberté, en France comme à l'étranger. La liberté de la presse n'a pas de prix : sans elle, c'est la dictature. » On s'enthousiasme alors. Sa posture était alignée sur celle du sénateur américain John McCain qui, en réaction à un tweet de Trump sur les médias ennemis des Américains, écrivait : « Les dictatures commencent en supprimant la liberté de la presse. » Dans son interview sur Brut le 4 décembre 2020, le Président déclare : « J'entends beaucoup

de gens parler de liberté, de démocratie. C'est bien de respecter, dans une démocratie, la Constitution et justement toutes les libertés. (...) Ce n'est pas l'indignation de chacun, chaque jour, qui fait les lois. (...) Contrairement à un projet de loi, ce n'est pas un texte (loi sécurité globale) qui est venu du Conseil des ministres, que le président de la République et les ministres valident, c'est un texte, en quelque sorte, qu'institutionnellement je n'ai pas eu à connaître encore. » Sa voix est posée, rassurante, le Président nous garantit le bon fonctionnement de la démocratie, le respect des libertés, de la Constitution.

Intéressons-nous donc à ces parlementaires qui ont planché sur ce projet de loi sécurité globale et plus spécifiquement à ceux qui l'ont présenté : Jean-Michel Fauvergue chef du RAID de 2013 à 2017, investi par le mouvement En Marche pour les élections législatives de 2017 ; Alice Thourot, adhérente à En Marche à l'été 2016, créatrice du comité local du mouvement à Montélimar pendant la campagne présidentielle de 2017. Christophe Castaner, que l'on ne présente plus, président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, Olivier Becht, président du groupe Agir ensemble, Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale (députée LREM), Pacôme Rupin, marcheur de la première heure, chargé de la mobilisation, coordonnant notamment la Grande marche du parti. La messe est dite.

« Donnez tout pouvoir à l'homme le plus vertueux qui soit, vous le verrez bientôt changer d'attitude », donnait à réfléchir Hérodote, considéré comme le premier journaliste 400 ans avant J.-C. et surnommé le « père de l'Histoire ». Adolescent, Emmanuel Macron buvait du chocolat chaud avec sa grand-mère qu'il admirait pour « sa liberté et son exigence, (...) en écoutant du Chopin et découvrant Giraudoux. » (page 15 de *Révolution*). Mais de qui parle le Président : Jean ou Jean-Pierre Giraudoux ? S'il s'agit du premier, certes il est un prodige de la plume théâtrale avec à son actif des pièces mémorables comme *Amphitryon* ou *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, mais il fut aussi placé au poste de commissaire à

l'information en 1939 par le gouvernement Daladier, « L'homme de Munich ». Il est controversé notamment pour ses écrits dans son livre *Pleins pouvoirs* paru l'année des premières hostilités internationales. Des pourfendeurs l'accusent d'être antisémite et raciste, ayant eu la mauvaise inspiration d'écrire : « Dans l'équipe toujours remarquable des hommes d'État qui prétendent à la conduite de la France, le seul qui aura compris, celui auquel il conviendra de tresser plus tard des couronnes aussi belles qu'un ministre de la paix, sera le ministre de la race (...). » Mais peut-être s'agit-il de Jean-Pierre Giraudoux, lui aussi auteur de pièces de théâtre, gaulliste engagé dans les Forces navales françaises libres et attaché au cabinet du général en 1945. Cette approximation du candidat-auteur Macron ne peut que générer une confusion dans la tête du lecteur-électeur, d'autant dans une confession de pré-campagne. Doit-elle nous éclairer sur la voie empruntée par le Président ? Qui nous gouverne ?

[1] Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU écrit : « Nous craignons que l'adoption et l'application de cette proposition de loi puissent entraîner des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique, tels qu'établis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme. » Et d'ajouter : « L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques. »

« FRANÇAIS, VOUS AVEZ VRAIMENT LA MÉMOIRE COURTE »

La loi relative à la sécurité globale donne des palpitations et provoque la nausée à une partie des Français. Une frange seulement, car un sondage d'Harris Interactive de novembre 2020, nous révèle que la popularité du président de la République s'établit à 49 % d'opinions positives, soit un gain de six points depuis le mois d'avril 2020 et le premier pic de la crise sanitaire. (Elle était à 42 % le 19 février 2021). « Les Français ont le sentiment, que malgré les difficultés, Emmanuel Macron tient la barre et suit sa feuille de route », commente Jean-Daniel Lévy, directeur du département politique et opinion d'Harris Interactive. Il faut tout de même prendre en compte la faible représentativité de ce type de sondage avec 970 personnes interrogées. Chacun le sait. En octobre 2019, deux ans et cinq mois après son élection, un autre sondage *L'opinion en direct* diffusé par *BFMTV*, annonçait que 62 % des Français voyaient d'un mauvais œil l'élection d'Emmanuel Macron. L'action présidentielle était jugée décevante par 55 % d'entre eux et 68 % estimaient que d'ici 2022, son action n'améliorera pas la situation du pays. Faut-il rappeler qu'Emmanuel Macron est arrivé en tête du premier tour de l'élection présidentielle avec 24,01 % des suffrages exprimés (8 656 346 millions de voix). Nous pouvons en conclure que 8,6 millions de personnes ont été convaincues par le programme du candidat, ont été séduites par l'homme du « ni-ni » abolissant les frontières entre les partis politiques. Au second tour, le trouillomètre à zéro des Français inquiets d'une dérive autoritaire du Front national, s'il passait le perron de l'Élysée avec Marine Le Pen, a crédité Emmanuel Macron de 20 millions de voix.

Mais ce second scrutin a été marqué par une forte abstention de 25,4 % et un record de votes blancs ou nuls, culminant à plus de 4 millions. Ce scénario *bis repetita* de 2002, Chirac face à Le Pen père, pose bien la question de la capacité de rassemblement du candidat quadra.

Sur cette base, celui qui devrait être un « colosse présidentiel », un guide pour tous les Français, est aujourd'hui un homme aux pieds d'argiles avec une très faible légitimité électorale. À sa place, bon nombre n'auraient pas oublié que leur statut ne repose que sur ces 8,6 millions d'électeurs sur un total de 46 millions. Moins de 20 % des Français en âge de voter l'on plébiscité, dont la plupart moins pour son programme que pour son incarnation d'un changement potentiel de paradigme politique. Mais voilà, comme le disait le Maréchal Pétain à l'occasion du premier anniversaire de la demande d'armistice du 17 juin 1940 : « Français, vous avez vraiment la mémoire courte ». De cela, les politiques s'en gargarisent tous les matins, le sourire en coin, dont Emmanuel Macron qui fait fi de sa faible légitimité et ne ménage pas le peuple malgré « son amour » pour lui et sa posture de défenseur de la veuve et de l'orphelin qu'il évoque dans son livre en page 70 : « Ce qui tient la France unie, c'est sa passion réelle, sincère, de l'égalité. C'est à mes yeux une indignation justifiée devant le scandale permanent de l'inégalité, du cynisme et de l'iniquité sociale. » Dans son programme, il fixe les modalités de ses projets de réformes : « Nous ferons de la procédure d'urgence la procédure par défaut d'examen des textes législatifs afin d'accélérer le travail parlementaire. » Il avait bien annoncé la couleur. Pas celle des votes par ordonnance, mais celle de la procédure d'urgence, rebaptisée procédure accélérée en 2008 et qui permet une accélération du processus législatif lorsque des circonstances, caractérisées par l'urgence, le justifient. Dans son livre de campagne, il défend son recours en plagiant le slogan de Manuel Valls *Une République forte, une France juste*, écrivant : « Notre premier devoir est de reconstruire une France juste et forte. (...) Elle se fera grâce à des solutions

différentes qui supposent une révolution démocratique profonde.» Démocratique ? Il nous fallait lire entre les lignes de *Révolution* et ne pas survoler son programme entre la poire et le fromage. Ce qui nous aurait évité de jouer les vierges effarouchées en découvrant ses modalités de gouvernance du pays. Cette procédure d'urgence est analysée par Elina Lemaire, Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne et membre de l'Observatoire de l'éthique publique. En juillet 2017, elle écrit sur le blog de *Jus Politicum* : « Alors qu'elle était destinée à rester une procédure exceptionnelle, elle se banalise sans que son contrôle, pourtant possible, soit effectif. C'est un bel exemple de l'affaiblissement du Parlement. » C'est bien ce qui inquiète des parlementaires et qui doit nous alerter. Le 23 juin 2020, *Public Sénat* en fait l'amer constat : « Lors de la session 2018-2019, les sénateurs relèvent que la procédure accélérée est beaucoup utilisée (elle concerne deux tiers des lois votées durant cette session). 31 lois ont été examinées en procédure accélérée. » [2]

L'utilisation de ce turbo parlementaire met à mal l'esprit démocratique. Le phénomène n'est pas nouveau, Jacques Chirac l'a utilisée 59 fois, Nicolas Sarkozy 115 et François Hollande 229 fois. Emmanuel Macron ne peut qu'avoir bonne conscience et nous, nous ne pouvons que faire notre autocritique d'électeur désinvolte.

[2] Cette procédure accélérée, demandée par le gouvernement au Parlement, permet qu'un projet de loi ne fasse l'objet que d'une lecture par l'Assemblée nationale puis le Sénat avant d'être adoptée. Une seule lecture effectuée par une commission, dite mixte et paritaire groupant 7 sénateurs et 7 députés, qui ont la charge de se mettre d'accord sur un texte commun, qui sera ensuite soumis aux deux assemblées pour vote. Objectif : réduire la fameuse navette parlementaire et transmettre un texte qui aura été lu et, éventuellement modifiés, par 14 parlementaires sur... 925. Les six et quatre semaines de délai respectivement prévues après le dépôt d'un projet ou d'une proposition de loi permettant aux parlementaires de la première et seconde assemblée de l'étudier sont court-circuités.

LA RÉPUBLIQUE EST EN MARCHÉ FORCÉE ET LE PRÉSIDENT NE COMPTE PLUS LES FAUX PAS DANS SON URGENCE ÉMOTIONNELLE

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin dans le « disjonctage démocratique ». Après la procédure accélérée, celle par ordonnance est sur l'autoroute. Elle consiste à faire passer une mesure sans recourir au débat parlementaire. Désormais, elle génère des coups de gueule au plus au niveau de l'État. Gérard Larcher, président du Sénat, dénonçait sur *senat.fr* en octobre 2020 : « Le recours aux ordonnances est devenu massif. [...] C'est un recours abusif qui est loin d'être toujours justifié par l'urgence. De surcroît, le gouvernement met plus de temps à les publier que nous n'en mettons à voter les lois. Nous devons donc, mes chers collègues, mieux contrôler le recours aux ordonnances. » 59 ordonnances ont été prises en 2019 auxquelles il faut en ajouter une bonne cinquantaine lors de la crise sanitaire de 2020. Le Parlement se retrouve ainsi privé de l'exercice de son pouvoir législatif que nous lui avons donné, jugulé par un gouvernement qui s'appuie sur l'article 38 de la Constitution, l'autorisant à « prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. (...) mais, dont le gouvernement peut bien sûr ne pas user. » Emmanuel Macron en abuse depuis ses premiers pas à l'Élysée : ordonnance concernant la réforme de l'épargne retraite contenue dans la Loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), SNCF, loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé...

Entre ordonnance et procédure accélérée, le Président nous donne le sentiment qu'il joue à plouf plouf avec les tables de la

loi. Le 26 octobre 2020, il a engagé la procédure accélérée sur la proposition de loi relative à la sécurité globale sans oublier celle sur le passeport vaccinal. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait l'ENA pour comprendre que l'exécutif a choisi la méthode du rouleau compresseur pour appliquer son programme par ordonnance ou en procédure accélérée et ce, en déclenchant les foudres. Le Sénat, les syndicats, les gilets jaunes, nous, les associations des droits de l'homme et aujourd'hui même les bobos ne cachent pas leur réprobation. En 2017, 82 % des cadres et 67 % des professions intermédiaires, ceux qui ont un minimum de bac + 3 ont voté pour lui. (source Ipsos). C'est une partie de l'électorat d'Emmanuel Macron qui s'interroge sur l'avenir de ses libertés individuelles. Mais qu'importe, comme il l'écrit en page 8 de *Révolution*, avant son intronisation : « Les Français sont plus conscients des nouvelles exigences du temps que leurs dirigeants. Ils sont moins conformistes, moins attachés à ces idées toutes faites qui assurent le confort intellectuel d'une vie politique. » Entendait-il par là que les citoyens sont prêts à accepter l'usage abusif de ces procédures, car les temps l'exigent ? Il se trompe. La liberté est le premier mot de la devise de notre République et les Français y sont très attachés. Les politiques en campagne sont victimes d'un biais cognitif, autrement dit d'une altération du jugement, en parlant au nom de tous les Français et de s'en prévaloir tous azimuts. Des choix de ces décideurs s'avèrent désastreux pour l'unité du pays et ont pour conséquence de soulever un tsunami de désapprobations. La République est en marche forcée et le Président ne compte plus les faux pas dans son urgence émotionnelle, créant la rupture avec bon nombre de ses compatriotes. Celle-ci est alarmante, car si les 8 millions de Français qui ont vu en Emmanuel Macron un homme providentiel détournent leur regard de leur Président, que lui reste-t-il ? Les autres n'ont vu que le pire ou étaient attentistes. Ce Président devait marquer la fin d'une époque, il n'en est rien. La rage, les poings levés dans la rue conduiront Christophe Castaner, président du groupe La République en marche à l'Assemblée nationale, à déclarer

le 16 décembre sur *France info* : « L'article 24 n'existe plus, nous allons le réécrire en totalité. Ce n'est pas nécessaire d'aller manifester. » Ce qui nous interroge sur le choix de l'émetteur de ce message : pourquoi lui et pas le ministre concerné et vilipendé par les anti-liberticides ? Est-ce se renier que d'entendre la colère du peuple et de s'autoriser à lui exprimer que la voie empruntée n'est pas la bonne, que l'erreur est humaine ? Faute avouée à moitié pardonnée. Emmanuel Macron ne devrait-il pas oser le sursaut, se remémorer sa prose de « révolutionnaire » dans son essai politico-romanesque ? : « Ce vieux réflexe français qui consiste à faire de tout sujet une affaire de règle ou de droit, est devenu insupportable. Plus de cinquante réformes du marché du travail se sont succédé en quinze ans ! Et pendant ce temps, le chômage n'a cessé d'augmenter. C'est bien la preuve que la loi n'est pas la panacée ! », écrit-il dans *Révolution* (page 255). Difficile d'avoir un éveil de conscience en marche forcée.

LA FABRIQUE D'UN AUTORITARISME AFFICHÉ, DÉCOMPLEXÉ DOIT NOUS POUSSER À ENVISAGER LA CESSATION DE NOTRE DOCILITÉ

Lorsqu'en décembre 2020, trois fichiers à disposition de certains services de renseignement, de police et de gendarmerie, ont été élargis par décret, les lanceurs d'alerte ont hurlé : « Ça suffit ! » Jusque-là, ces fichiers recensaient uniquement des activités. Désormais, il est autorisé de fichier des personnes selon leurs opinions politiques, convictions philosophiques, religieuses, appartenance syndicale, leurs pratiques sportives ainsi que les personnes morales (entités juridiques) à l'instar des associations, sans oublier les données de santé des personnes et ce, au nom de la sûreté de l'État. Le 4 décembre 2020, les trois décrets ont été publiés au *Journal officiel*. Le 14 décembre 2020, les sénateurs

du groupe socialiste ont demandé que la Commission des lois auditionne le ministre de l'Intérieur et aussi la présidente de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Le sénateur Bernard Fournier a notamment souligné la nécessité « de ne pas basculer dans le renseignement politique ». Lors de son audition le 12 janvier 2021, Gerald Darmanin, s'insurge : « Je ne peux pas laisser dire, (...) qu'il contrevient aux libertés publiques (le décret fichage) (...). S'il y a une difficulté de ces fichiers, ce n'est pas qu'ils étaient liberticides, c'est qu'au contraire ils étaient très sommaires dans leur rédaction et dans les informations qui ont été données. (...) Il ne s'agit pas de fichier les personnes car elles ont une opinion religieuse, syndicale ou politique, il s'agit, car elles ont fait des actions violentes, de voir quels sont par ailleurs leurs liens. » Diable, cette audition n'était-elle donc qu'une tartuferie ? La table avait été dressée huit jours plus tôt, le 4 janvier 2021, date à laquelle le juge des référés du Conseil d'État a rejeté les recours visant à suspendre leur exécution. Désormais c'est fait : les dispositions du code de la sécurité intérieure (CSI) relatives au traitement de données à caractère personnel sont adoptées. Dans cette affaire, la CNIL déclare « ne pas s'être prononcée sur cette modification (des décrets), qui ne figurait pas dans le projet qui lui avait été soumis. (...) Elle a formulé des observations sur le périmètre de certaines catégories de données, considéré comme trop étendu. La CNIL constate qu'elle n'a pas été suivie sur ce point, certaines d'entre elles (par exemple les données relatives aux " activités sur les réseaux sociaux ") étant toujours rédigées de manière très large. » (Lire en annexe la déclaration complète de la CNIL). Des propos que Gérard Darmanin a fait voler en éclat lors de son audition : « Ces fichiers ont été modifiés et non pas créés, à la demande de la CNIL elle-même, suite à ses contrôles de 2017 et 2018, inquiète de critères flous. » Tristitude... Le gouvernement a de nouveau osé, ce que François Fillon avait tenté en 2008 avec un premier fichier joliment nommé Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Ce Premier

ministre avait déjà pour ambition d'autoriser sans restriction la collecte de données sensibles sur la population. Son gouvernement a été poussé à le balancer aux oubliettes sous la vindicte populaire. Qu'à cela ne tienne, Fillon poursuivra entre 2009 et 2011 en créant les trois fichiers qui viennent d'être modifiés : le fichier prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP) employé par la police, le fichier gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP) utilisé par la gendarmerie et le fichier des enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP). À l'origine, ils permettaient de suivre « les personnes susceptibles de prendre part à des activités terroristes ou d'être impliquées dans des actions de violences collectives », écrit le ministère de l'Intérieur. Et précisons, sans recueil des opinions politiques et des données de santé. Une décennie plus tard, notre gouvernement remet le couvert en les réarmant et en élargissant leurs champs aux atteintes « à l'intégrité du territoire ou des institutions de la République et à la sûreté de l'État (...) qui relève des activités susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. » Selon le ministère de l'Intérieur, au début du mois de novembre 2020, plus de 60 000 personnes étaient inscrites au PASP, 67 000 au GIPASP et un peu moins de 222 000 à l'EASP. Et demain... En pleine crise sanitaire, alors que nous étions obnubilés par les avancées des *Big Pharma* produisant les futures piquouses salvatrices pour l'humanité, les réactions se sont faites attendre. Pourtant, c'est bien la marque de fabrique d'un autoritarisme affiché, décomplexé qui doit nous pousser à envisager la cessation de notre docilité. « La désobéissance est le plus sage des devoirs », concluaient les partisans de la France Libre dans leurs tracts contre les ennemis de la patrie. Ils connaissaient leurs classiques, notamment les écrits de Henry David Thoreau, auteur en 1849 de *La Désobéissance civile*. L'écrivain publiera cette doctrine suite à son arrestation pour avoir refusé de payer ses impôts à un État qui participait à la guerre du Mexique et cautionnait l'esclavage. Les engagements politiques du Mahatma Gandhi et de Martin Luther

King Jr. reposeront en partie sur cette doctrine qui permet d'emprunter une voie exempte de violence pour contester une décision jugée immorale. [3] Ce qui est le cas avec ces décrets. Emmanuel Macron est au pouvoir légalement. Son exercice est conforme à son idéologie programmée et plébiscitée par 8,6 millions d'électeurs *aficionados* ayant voté pour lui dès le premier tour. Mais il en reste quelque 37 millions à considérer. Les gouttes d'eau se sont accumulées et ont, non seulement fait déborder l'eau du vase, mais l'ont renversé allant « réveiller dans la poitrine des hommes leur dignité personnelle, leur liberté », comme l'écrit en substance Marx. Les Français sont abasourdis par la crise sanitaire, mais la révolution du Président ne doit pas être ralentie. Alors même que la liberté de déplacement est réduite et contrôlée, celle de la presse est entaillée avec la loi relative à la sécurité globale et, cerise sur le gâteau, ces trois décrets. Le gouvernement précise qu'« il ne s'agit que d'une mise à jour pour suivre la menace terroriste et les mouvements sociaux. » Cette précision était nécessaire et, de prime abord, cet élargissement des critères de fichage pourrait être perçu comme rassurant au regard des crimes perpétrés contre les Français et les ravages causés par les mouvements ultra-violents en marge des manifestations. Mais ces fichiers peuvent recueillir des informations sur un quidam qui ne brandit ni le drapeau des black blocks, ni celui de l'État islamiste. Les données de santé révélant une dangerosité particulière, celles relatives aux troubles psychologiques ou psychiatriques et aux addictions, les comportements et habitudes de vie, les déplacements ou encore les activités sur les réseaux sociaux pourront y être enregistrés. C'est inacceptable et le mal est fait.

[3] La philosophe Sandra Laugier, auteur de *La désobéissance comme principe de la démocratie*, écrit : « La désobéissance civile est le refus volontaire et ostensible d'appliquer un texte réglementaire. C'est une forme d'action qui répond à une définition très précise : refuser, de façon non violente, collective et publique, de remplir une obligation légale ou réglementaire au motif qu'elle viole un "principe supérieur" afin de se faire sanctionner pour que la légitimité de cette obligation soit appréciée à l'occasion d'un appel en justice. »

TOUT COMME IL EXISTE UN PRINCIPE DE PRÉCAUTION SANITAIRE, CELUI DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION DE NOS APPAREILS DÉMOCRATIQUES DOIT ÊTRE ACTIVÉ

Cette mesure de surveillance et de contrôle accrus des individus est une régression absolue. Un chapitre Orwellien s'écrit sous nos yeux, déroulé tel un « avis à la population » mettant K.-O. des femmes et des hommes amoureux de notre démocratie. Nous sommes en droit de nous poser la question : quelle est l'étape suivante ? La stigmatisation, la répression ? Pas de paranoïa aigüe. L'on entend les autruches nous rabâcher qu'une démocratie est sous le contrôle de la justice et du parlement. Que rien ne peut se faire sans son vote. Mais l'on constate, avec ces décrets, qu'il est possible de les contourner. Il nous faut donc faire un travail de mémoire. Ne nous privons pas de ressortir les vieux dossiers de fichage de la Seconde Guerre mondiale dont on connaît les accablantes conséquences sur la vie de millions de personnes. Les fichages de la honte. En janvier 2012, l'exposition parisienne *Fichés ?* dressait l'inventaire du fichage en France du Second Empire aux années 60. La liste est longue : vagabonds, communards, militants (fascistes, anarchistes, communistes), apatrides, délinquants, résistants, réfugiés, proxénètes, prostituées, Juifs... Notre France est rompue à l'exercice. Sophie Coeuré, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Paris écrit : « Les fichiers peuvent devenir très rapidement des outils d'identification, d'exclusion, de répression, voire de génocide. » Ce pointage des dérives du fichage n'est pas récent. Les Français avait déjà été « prévenus » en 1994, lors de la sortie du livre *Tous fichés*, écrit par les journalistes Claude-Marie Vadrot et Louissette Gouverne, sur la tentation de contrôle suite à

la création de la carte à puce. Il s'agit donc de garder la tête froide entre les frappes terroristes qui justifient, sans sourciller, une identification des ennemis de la patrie et les nouveaux textes liberticides promulgués par le Président, qui nous concernent tous.

Ce jusqu'au-boutisme favorise l'émergence d'une pensée anxio-gène, celle que la guerre civile est inévitable. En octobre 2020, l'ancien chef d'État-Major des armées, Pierre de Villiers, s'est exprimé sur *RTL* sur le problème de l'islamisme radical suite à l'assassinat du professeur Samuel Paty, n'hésitant pas à évoquer « un risque de guerre civile en France ». Le magazine *Regards* titrait le 2 novembre 2020 : « Ceux qui veulent la guerre civile » analysant la tribune parue dans *Le Monde* dans laquelle une centaine d'universitaires affirment que « sur l'islamisme, ce qui nous menace, c'est la persistance du déni ». Au choc entre deux civilisations, islamique et occidentale, qui se croisent dans nos rues et sont en conflit, vient se greffer celui des actions réformatrices ordonnées en urgence. Planifiées coûte que coûte par le gouvernement, elles se heurtent aux défenseurs, protecteurs de l'État de droit. Autrement dit, aux opposants à la pensée unique contrôlante, à l'imposition de la tyrannie du bien qui repose sur un leitmotiv : des menaces pèsent sur notre sécurité. Le véhicule de la peur circule à plein régime. « Douce France », nous en sommes là. En février 2019, Eric Zemmour écrivait : « La France, terre de violences et patrie de la guerre civile. Chaque semaine, les manifestations de gilets jaunes rappellent à ceux qui l'avaient oublié que la France a toujours été un pays violent, un pays de haines mal recuites, d'affrontements brutaux, de luttes des classes, de guerres de religions et de guerres civiles. » À coup de lois liberticides et de décrets, le pouvoir aurait-il la volonté de répandre du glyphosate sur ce terreau trop fertile de « révolutionnaires » afin d'éliminer ces mauvaises herbes jusqu'à la racine ? Tout comme il existe un principe de précaution sanitaire, celui du principe de précaution de nos appareils démocratiques doit être activé, car le Parlement est trop souvent privé de son droit de

lecture approfondie sur des projets de loi ou, pire, nos députés élus par le peuple approuvent ces lois qui n'étaient pas inscrites dans les programmes. Nous sommes trahis par notre représentation républicaine.

LA PEUR DE LA PANDÉMIE, DU TERRORISME, DU CATACLYSME CLIMATIQUE PERMET DE FAIRE PASSER L'INACCEPTABLE AVEC POUR CONSÉQUENCE DE DIVISER LES FRANÇAIS

Tout comme il existe des signes extérieurs de richesse, il émerge des mesures visibles de contrôle, un discours prégnant d'infantilisation progressive des Hommes et un autoritarisme qui ne doivent pas nous laisser dans l'expectative. François Sureau, avocat et écrivain, qui fut le premier rédacteur des statuts du parti En Marche, écrit dans son opuscule *Sans Liberté* publié en septembre 2019 : « Les droits (...) sont l'essence même de notre tradition nationale. Il serait un peu fort que nous soyons conduits à bazarder cette tradition à la première attaque de ceux qui ne nous aiment pas parce que nous aimons la liberté. (...) Nombreux sont ceux parmi nous qui sont portés à détourner le regard, à absoudre les fautes parce que les temps sont difficiles. (...) Les temps sont toujours difficile pour ceux qui n'aiment pas la liberté. » Comme quoi, l'on peut rédiger les statuts d'un parti sans cerner les desseins de son futur Président. Je ne peux que compatir. L'histoire nous a souvent démontrés que le pouvoir politique métamorphose les femmes et les hommes. Le 4 février 2019, François Sureau publiera dans *Le Monde* une tribune contre la proposition de loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, dite « loi anti-casseurs ». Absolution pour François Sureau, que je m'accorde aussi, au regard de mes velléités d'en-

gagement de Marcheur alors en plein brouillard de la première heure.

En évitant tout fourvoiement dans des mises en relations historiques disproportionnées, il me vient tout de même les mots du pasteur Martin Niemöller, créateur de l'Église confessante rebelle en plein Reich. Cinq ans après la capitulation, il écrit : « Quand les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste. Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-démocrate. Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste. Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester. » À force de nous servir cette citation, nous la vidons de son sens, étouffons son alerte, parce qu'elle s'applique dans le contexte du pire : la dictature nazi. Et nous sommes convaincus que le « plus jamais ça » est irrémédiablement acquis. Aussi, je parle de principe de précaution qui mérite que l'on s'attarde sur la définition de la dictature. Celle que l'on nous enseigne à l'école est installée par un régime autoritaire qui écrase toutes les libertés des citoyens et leurs garanties, alors même que ce régime persiste à les affirmer en droit. Personne n'est dupe que ce pouvoir est illégitime et le peuple esclave. Feu Maurice Duverger, député européen, communiste, professeur de droit et politiste, nous a éclairés sur la notion de dictatures légitimes. Elles le sont « à condition qu'elles disparaissent avec les circonstances exceptionnelles qui seules les justifient (une guerre, des troubles civils graves, etc.) : c'est la notion romaine. Mais certains admettent que les circonstances exceptionnelles puissent se prolonger tout le temps nécessaire à une transformation radicale de la société : on glisse ainsi vers une normalisation de la dictature, régime toujours transitoire, mais qui peut durer alors plusieurs générations. » La peur de la pandémie, du cataclysme climatique permet de faire passer l'inacceptable avec pour conséquence de diviser les Français et, pour le pouvoir, d'évaluer leur docilité. L'hebdomadaire *Marianne* explique bien le proces-

sus culpabilisateur, dans son édition du 30 juin 2020, en citant le Premier ministre Edouard Philippe : « Pour mettre en place la transition et prendre en compte l'économie décarbonée, il faut envoyer un signal prix », déclarait-il. Et *Marianne* d'analyser : « Cette petite phrase censée justifier l'augmentation de 25 cts par litre du diesel au titre de la taxe carbone va déclencher la révolte des gilets jaunes. (...) Honte à eux? Que pèsent leurs fins de mois face aux menaces de fin du monde? » Que pèse le refus de plus de 40 % des Français de se faire vacciner, inquiets des risques des effets secondaires inconnus à ce jour, face à ceux de la disparition de millions d'humains ?

Emmanuel Macron écrit dans *Révolution* : « La France que nous voulons ». Qui est « nous » ? « La puissance de l'État doit être mise au service de la protection de tous les Français, partout sur le territoire. Et pour cela, ce sera tolérance zéro lorsqu'il s'agit de sécurité. Car la sécurité est la première de nos libertés », précise-t-il dans son programme. Encore une fois, nous avons été prévenus. Quelqu'en soit le prix. En novembre 2020, le gouvernement a travaillé sur une loi afin de créer un dispositif pérenne sans limite temporelle de gestion des crises sanitaires et épidémiques. Le projet de loi a été présenté au Conseil des ministres du 21 décembre 2020 par le Premier ministre, et le gouvernement a engagé une nouvelle fois la procédure... accélérée sur ce texte le même jour. Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement nous en expliquait la nature : « L'objectif de ce texte est de nous préparer à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le 1^{er} avril 2021, et d'établir un cadre juridique durable face aux crises sanitaires. » Soit, mais un article dans ce projet a fait frémir les défenseurs des libertés, notamment le conditionnement à l'accès à certains lieux ou moyens de transports, au suivi d'un traitement préventif, y compris à l'administration d'un vaccin, ou d'un traitement curatif. Sans oublier que cette loi permet au gouvernement de restreindre les libertés publiques (confinement, couvre-feu, limitation de déplacement, fermetures administratives des commerces, des lieux de la culture et des restaurants...) sans vote

du Parlement. Début mars, le porte-parole s'est fait menaçant : « Depuis un an, nos soignants ont été héroïques. Mais il n'est pas admissible que l'on ait ce taux de vaccination chez les soignants aujourd'hui. Il y aurait une irresponsabilité à refuser de se faire vacciner quand on est soignant », n'excluant pas ainsi de rendre obligatoire la vaccination. 30 % d'entre eux sont vaccinés. Pourquoi si peu alors qu'ils sont en première ligne et bien informés ? De quoi susciter des interrogations. Comprenez-vous...

RETROUVER SON POUVOIR PERSONNEL D'ANALYSE DANS UN ENVIRONNEMENT D'ALIÉNATION

Ces faits ou tentatives du gouvernement de nous encadrer davantage attisent les divisions dans la société, entre ceux qui acceptent ces mesures par peur du terrorisme, de voir leur famille décimée par le virus, par haine de la chienlit en gilet jaune sabrant notre économie et, les autres, en érection face à un État qu'ils jugent policier. Chacun y va de sa théorie. Le droit à penser autrement que l'oligarchie politique, scientifique, économique et financière s'avère périlleux. La sureté de l'État est érigée. Le complotisme est devenu un marronnier pour la presse. Le bon sujet qu'elle alimente au gré des théories conspirationnistes qui fleurissent sur les réseaux sociaux où lorsqu'un documentariste sort un film « extra » « ordinaire », produit hors des sentiers battus, radicalement affirmé et pourfendu. La question qui prévaut est celle de notre capacité à retrouver ou conserver notre pouvoir personnel d'analyse dans un environnement d'aliénation progressive des individus par la pensée unique étatique et médiatique. Notre biais cognitif de conformité est l'ennemi intime de notre propre vérité, annihilée par la peur du jugement des autres.

Quelque 6 millions de vues : le documentaire *Hold-up* de Pierre Barnérias sur la gestion de la crise de la Covid-19, mis en ligne sur *Vimeo* le 11 novembre, a colonisé les colonnes de la presse et mobilisé un temps d'antenne hors-norme seulement quelques heures après sa diffusion. Dès le lendemain, il avait sa page *Wikipédia* l'introduisant ainsi : « Hold-Up : retour sur un chaos, est un film documentaire indépendant conspirationniste français ». En décembre, la chaîne *YouTube* permettant de le visionner a été fermée par le « média social » lui-même. *Hold-up* présentait-il un si grand danger pour la sureté de l'État ? Tirer le rideau sur ce documentaire pour empêcher des Français de le regarder paraît relever de l'aberration quand l'on sait que deux mois après l'assassinat de Samuel Paty, « la vidéo qui a convaincu le terroriste tchétchène d'assassiner le professeur est toujours en ligne, accessible à tous », révélait *Le Canard enchaîné* dans son édition du 23 décembre 2020. L'hebdo précise : « Contactée par *Le Canard*, la direction France de Facebook botte en touche. Twitter, de son côté, ignore carrément les demandes de la justice, qui lui réclame l'historique du compte du meurtrier. »

La théorie du complotisme est devenue le maillon fort des machines éditoriales. La titrairie médiatique en fait ses choux gras. « Je ne lui parle plus, elle est complotiste : quand le Covid pousse à faire le tri dans ses relations. » (*Le Figaro*). « Vous avez un proche qui adhère aux théories du complot sur le coronavirus ? Racontez-vous. » (*20 Minutes*). « Complotisme : le nouveau mal du siècle. » (*Elle*). « Quand le complotisme s'immisce dans les relations professionnelles, amicales et familiales. » (*BFM*)... « Nos conseils pour identifier les discours complotistes et ne pas tomber dans leurs pièges. » (*Le Monde*)...

LA PEUR D'ÊTRE EMBABOUINÉ A DÉCLENCHÉ UNE QUÊTE DE SENS, DE VÉRITÉ CHEZ LE PEUPLE

« Pour définir le complot, nous pouvons le présenter comme un projet secret (élément essentiel) élaboré par plusieurs personnes contre une autre personne ou une institution. La théorie du complot, connue également sous les néologismes de complotisme et de conspirationnisme, reste non prouvée, car les faits historiques présentés comme des complots ne sont jamais démontrés », écrit Arnaud de la Croix, auteur de l'ouvrage *13 complots qui ont fait l'histoire*, aux Éditions Racine. Dans cet essai, « il tente de faire la distinction entre la réalité d'un complot et l'affabulation de la théorie du complot », explique le politologue Michel Herman. Le *Hold-up* de Pierre Barnérias est plébiscité par 65 % des utilisateurs *Google*, ce qui ne signifie pas qu'ils ont adhéré aux théories qualifiées par les médias et une grande partie de la classe politique de « conspirationnistes ». Peut-être ce film les a-t-il tout simplement intéressés, fascinés par son audace. Bien avant ce documentaire, un sondage IFOP de 2018 révélait que 79 % des Français croient à au moins une théorie complotiste. « Alors qu'un débat sur les vaccins obligatoires a lieu en France depuis plusieurs mois, on note notamment que 55 % des personnes interrogées adhèrent à l'idée selon laquelle le ministère de la Santé est de mèche avec l'industrie pharmaceutique pour cacher au grand public la réalité sur la nocivité des vaccins », commentait l'IFOP. Deux ans plus tard et une pandémie en cours, ils sont 44 % à ne pas souhaiter se faire vacciner contre le coronavirus. Les médias de masse à l'instar de *LCI* ou de *20*

Minutes traitent l'information en annonçant plutôt le pourcentage de ceux qui souhaitent recevoir leur dose : « Selon un sondage Harris Interactive réalisé jeudi 7 janvier pour *LCI*, 56 % des Français souhaitent se faire vacciner. » (61 % le 17 février). La veille, le 6 janvier, un autre sondage *BFMTV* dévoile que seulement 38 % des Français sont déterminés à se faire vacciner. 56, 38, la France des sondages est, elle aussi, divisée et cette cacophonie des statistiques ne fait qu'entretenir la défiance des Français envers les décideurs et l'industrie pharmaceutique.

Lorsqu'en 2016, le gouvernement a mis en ligne le site « On te manipule », destiné à alerter l'internaute des risques de fausses informations sur les réseaux, tout parent soucieux de se protéger ou d'assurer la protection de ses enfants, ne pouvait que s'en féliciter. L'État fait rempart contre les complotistes. Mais aujourd'hui les oscillations perpétuels des éléments de langage gouvernementaux sur la gestion sanitaire, le cortège d'approximations ont élevé le niveau de conscience des citoyens. La peur d'être embabouiné a déclenché une quête de sens, de vérité dans la population qui surfe sur toutes les vagues du Net. « La théorie du complot se développe dans l'opinion publique lorsque la confiance dans les différents pouvoirs est faible, voire absente », explique Julien Giry Docteur en Science politique à l'Université de Rennes I, spécialisé dans les théories du complot/conspirationnisme. Et Dieu sait si la confiance est altérée. Le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) de 2019, révèle qu'« au cours de la décennie écoulée (2009-2019), le rejet du politique a été net. La confiance des Français en les partis politiques s'établit à 12 % sur cette période, en les médias à 25 %, et en les présidents de la République à 28 %. » Ce baromètre est considéré comme la référence pour mesurer la valeur cardinale de la démocratie : la confiance. Bien sûr nous restons confiants en ces sources, malgré que le CEVIPOF ait abrité durablement le constitutionnaliste Olivier Duhamel, président de la Fondation nationale des sciences

politiques (FNSP) entre 2016 et 2021, qui gère l'Institut d'études politiques (IEP) appelé communément Science Po. Cet ancien chercheur et associé au CEVIPOF a été accusé de viol sur mineur et d'inceste en janvier dernier. Science Po, comme l'écrit le quotidien suisse *Le Temps*, est après tout « l'antichambre de l'École nationale d'administration; l'endroit où sont formés une bonne partie des futurs hauts fonctionnaires, diplomates et... journalistes de l'hexagone; et aussi le moule régulièrement dénoncé pour son mélange d'uniformité de pensée, d'aisance intellectuelle et d'arrogance parisienne (...). » Quand les Helvètes sortent leur couteau suisse, ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère pour entailler leur neutralité reconnue depuis 1815. Véhiculer à tout-va qu'il existe des théories conspirationnistes ou que certains Français sont complotistes suscite un climat délétère où la suspicion s'invite même à la table familiale. Et s'il ne s'agissait que d'une « pensée autre » que celle portée par l'oligarchie politico-médiatique ? L'État de droit ne doit-il pas garantir la liberté d'expression de chacun dans sa pluralité ? Chacun étant souverain de sa propre pensée. La sureté de l'État est-elle menacée par celles et ceux qui s'interrogent, pensent, doutent ou assènent un axiome qui, rappelons-le, est un raisonnement, une vérité admise sans démonstration ? À qui profite le crime, comme martèlent tous les médias, d'annoncer que certains individus ou que le gouvernement est conspirationniste, qu'ils représentent un danger pour l'État ou nos libertés individuelles ? Car la théorie du complot est propagée tous azimuts et émane tant de l'homme de la rue, que des élus.

Prenons le cas du réalisateur Pierre Barnérias dont le documentaire a été financé à la force du poignet via des plateformes de crowdfunding, donc de financement participatif. La motivation de cet homme, qualifié de complotiste, était-elle celle d'être un agitateur, de faire tomber le gouvernement, de s'enrichir en faisant du *buzz* en théorisant sur un complot mondial des oligarques destiné à nous réduire en esclavage ? Mais en quoi serait-il plus un théoricien du complot que des représentants de

l'État ou des médias aux mains de la finance qui lui collent cette étiquette ? Karl Popper, philosophe des sciences du XX^e siècle, fait remarquer que « les personnes les plus désireuses d'amener " le paradis sur terre " sont les plus enclines, une fois au pouvoir, à adopter des théories du complot pour expliquer leurs échecs. Ces personnes montrent ainsi la volonté de se dédouaner de toute responsabilité collective ou personnelle d'une catastrophe, par manque de prévoyance ou de protection d'un peuple en colère, recherchant la culpabilité d'un petit groupe suffisamment discret et plus faible que puissant. » Peut-on oser supposer que le missionnaire Emmanuel Macron, serait un être illuminé souhaitant amener le paradis sur terre lorsqu'il écrit : « Je suis convaincu que le XXI^e siècle dans lequel nous entrons est un siècle de promesse. Je veux une France réconciliée qui considère les plus faibles et fait confiance aux Français. » (*Révolution* p 264). Sortir ses grilles de lecture et prendre garde à l'activation de ses biais cognitifs qui altèrent sa capacité de compréhension des situations, des prises de parole, est sage. À moins de frétiler à l'idée de rejoindre la cohorte de celles et ceux qui ne débattent plus, mais jouissent très fort en polémiquant. Les va-en-guerre, éjaculateurs précoces de mots infertiles éclaboussant notre peu de foi en la classe politique. Un exercice qui s'avère parfaitement audible puisque d'un point de vue égotique « La polémique est le piédestal des célébrités », disait Honoré de Balzac. Une course effrénée.

ABSURDE QUE DES HOMMES PUISSENT DÉSIRER CONTRÔLER ET DOMINER DES POPULATIONS ?

Celui que l'on qualifie de théoricien du conspirationnisme est « affublé d'une labellisation infamante », explique Julien Giry,

Docteur en Science politique. Son cerveau est contaminé et il est potentiellement contagieux tel un lépreux. Mais voilà, bien que les faits historiques présentés comme des complots ne sont jamais véritablement démontrés, « pour compliquer les choses, on pourrait ajouter que l'histoire est marquée par des révélations – réelles celles-là – qui montrent que les pouvoirs successifs ont pu, par moments, agir dans l'ombre pour nourrir différents objectifs », argumente sur *publicsenat.fr* Rudy Reichstadt, fondateur de l'Observatoire du conspirationnisme. Qui doute véritablement de cette hypothèse ? Et si ce lépreux n'était pas victime que de son imagination, de ses peurs et, qu'en effet, des hommes puissent désirer contrôler et dominer des populations ? « Pour différencier alors le vrai du faux, c'est l'éducation, notamment l'éducation aux médias d'information qui prend une importance essentielle », précise Rudy Reichstadt. Reprendre son pouvoir personnel d'analyse est notre priorité. Tout comme la formation continue professionnelle est un levier d'élévation, chacun doit s'engager dans la formation continue informationnelle en tenant compte de l'asymétrie qui gangrène les relations dans ce monde, entre le peuple et ses dirigeants. Aujourd'hui nous avons les moyens d'accéder aux textes grâce à nos canaux d'informations tentaculaires. « Il n'y a pas de liberté pour l'ignorant », affirmait Nicolas de Condorcet, homme des Lumières et victime de la Révolution. Assurer son auto-éducation est la voie à suivre. Ne pas se conformer à l'avis du groupe, oser être en désaccord, évacuer ses suppositions et son allégeance à ses propres jugements en considérant aussi que chacun à sa vérité. Avant que d'être des sujets, nous sommes des citoyens capables aussi de faire notre autocritique si nécessaire.

**« Plus un peuple est éclairé, plus ses suffrages
sont difficiles à surprendre (...)
même sous la constitution la plus libre,
un peuple ignorant est esclave »**

NICOLAS DE CONDORCET (1743-1794),
MATHÉMATICIEN, PHILOSOPHE ET HOMME POLITIQUE

NOUS ASSISTONS À L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE AFFIRMATION CHEZ DES INDIVIDUS, JUSQUE-LÀ ALIGNÉS SUR LA PENSÉE UNIQUE

Ce soir-là, un ami écrivain et journaliste réagit à mes interrogations sur le mouvement liberticide qui s'opère dans notre pays. Juif, engagé dans la société civile pour la défense des droits de l'homme, intellectuel, ancien trotskiste reconverti chef d'entreprise, il m'assène : « Je ne vois aucune menace du gouvernement sur nos libertés. La seule qui est digne d'être prise en compte est celle de l'islamisme radical et elle justifie les mesures prises pour lutter contre et protéger les Français. » Que puis-je argumenter ? Oui, il a cette conscience de la puissance destructrice de l'extrémisme. Ses cellules ont la mémoire de la Shoah, de l'humiliation, de l'apocalypse et il fait confiance à nos appareils démocratiques. Les études sur l'épigénétique nous ont démontrées que les héritages transgénérationnelles se transmettent, surtout les blessures. Et je comprends et ressens sa terreur. Mais je visualise également qu'il s'agit de l'arbre qui cache la forêt. Jamais nous n'avons été confrontés à cette élévation du niveau de conscience d'une partie des Français qui ose dire non à ceux qui osent proposer des lois liberticides en pleine crise sanitaire. La Covid fend déjà largement notre psyché sans avoir besoin d'y ajouter une pincée, une louche de piment d'autoritarisme. L'émotion collective est si prégnante et durable que nous assistons à l'émergence d'une nouvelle affirmation chez des individus, jusque-là alignés sur la pensée unique. Désormais, certains ne jurent que par une exception non pas culturelle mais libertaire et

ce, malgré les égorgements de nos compatriotes par ceux qui nous détestent. Malgré un virus qui devrait nous rassembler, telle une armée en temps de guerre, mais qui pourtant nous divise. « Les virus surgissent comme un marqueur divin de la folie des hommes, comme un test de conscience », confie le neuroscientifique Yann Rougier, dans le magazine *Inexploré* de l'Inress (Institut de Recherche sur les Expériences Extraordinaires) en juillet 2020. Les hommes sont en réaction face à la volonté de contrôle absolu de l'environnement (santé, économie, technologie...) par une oligarchie politique tournaute mais pas changeante dans sa gouvernance, un état profond organisé par de petits maîtres. Les années Macron sont rédhibitoires pour beaucoup. L'une des dernières lois en date est celle relative à l'instauration d'un passeport vaccinal (passeport immunitaire ou sanitaire) qui permettrait de prouver qu'un citoyen a bien été vacciné contre la Covid-19. Un papier qui l'autoriserait à voyager à l'étranger ou encore à se rendre dans certains lieux publics. La démarche a déjà été initiée par des pays (Israël, Suède, Danemark, Islande). Les professionnels du tourisme y sont, bien sûr, favorables pour relancer leur chiffre d'affaires. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », écrivait Rabelais. Dans ce projet de loi qui vise, je le rappelle, à « instituer un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires », présenté encore en procédure accélérée par Jean Castex le 21 décembre 2020, il est écrit que « le Premier ministre peut, le cas échéant dans le cadre des mesures prévues aux 1° à 5°, subordonner les déplacements des personnes, leur accès aux moyens de transports ou à certains lieux, ainsi que l'exercice de certaines activités à la présentation des résultats d'un test de dépistage établissant que la personne n'est pas affectée ou contaminée, au suivi d'un traitement préventif, y compris à l'administration d'un vaccin, ou d'un traitement curatif. » Pour le plus grand bien de tous et en accord avec le gouvernement, mais pas avec celui du peuple de France.

**CE QUI A ÉTÉ CONQUIS À LA POINTE DE LA
BAÏONNETTE, SOUS LA MITRAILLE, AU PRIX DU SANG
DE NOS ANCÊTRES ÉPRIS DE LIBERTÉ
NE PEUT ÊTRE LAPIDÉ**

La peur, la panique, les intérêts corporatistes et individuels, la pression des urnes à remplir prochainement, amènent les hommes à prendre des décisions qui, au premier chef, vont à l'encontre de La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Ce que d'aucuns qualifient d'urgence sanitaire justifie l'incarcération de cet article 13 qui a été adopté par 58 États après la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que l'on bafoue l'histoire des hommes, que l'on abat l'un des piliers sur lequel repose la démocratie : la liberté. Ce n'est pas négociable, car sujet à un retour à une société qu'ont subi nos aïeux où la lutte des classes était exacerbée, la liberté qu'une idée, les revendications exprimées dans la violence menant au chaos avant la naissance de nouveaux droits dont nous jouissons aujourd'hui. Soyons conscients que ce qui a été conquis à la pointe de la baïonnette, sous la mitraille, au prix du sang de nos ancêtres épris de liberté ne peut être lapidé. Nous devons les honorer pour ce qu'ils ont entrepris pour les générations actuelles et ne pas oublier. Le mal est déjà fait avec les trois décrets du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du Code de la sécurité intérieure (CSI) relatives au traitement de données à caractère personnel. Une disposition approuvée par le Conseil d'État, notre plus

haute juridiction de l'ordre administratif, dont le vice-président (qui assure les fonctions de président), est Bruno Lasserre. Le journaliste Régis Desmarais s'épanchait sur son cas sur *Mediapart* en mai 2018 : « Il a terminé sa présidence de l'Autorité de la concurrence dans une débâcle managériale et humaine jamais atteinte dans une administration française : un mort, des burn-out, des arrêts maladie en grand nombre et une qualification de “ toxique et disqualifiant ” et de “ harcèlement moral ” pour le management mis en œuvre. (...) Il est choquant et surprenant que l'actuel vice-président du Conseil d'État soit un individu dont les méthodes de management ont été désavouées en 2016 par une juridiction administrative. » Confiance en nos appareils démocratiques, disait-on. Emmanuel Macron et son gouvernement n'ont fait qu'observer le vice-président du Conseil d'État mis en examen le 27 septembre 2018 pour « complicité de harcèlement moral ». Nous sommes en quête d'exemplarité, d'autant quand un candidat à la présidentielle place le début de son quinquennat sous le signe de la moralisation de la vie publique et promulgue une loi organique le 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Très certainement le périmètre d'application est-il trop étroit, portant sur les collaborateurs des élus et de ministres, ainsi que sur les conflits d'intérêts. Mais ce 15 septembre, en lisant ce texte, j'avoue : félicité. Confiance en ces hommes du nouveau pouvoir et en leur moralité. C'était avant que l'état de l'État ne devienne préoccupant. « Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre », me suis-je engagé à penser jusqu'à ce jour... Les citoyens ont le devoir, à travers les urnes, de se dégager de toute complicité avec celles et ceux qui entretiennent un système disqualifié ou empruntent des chemins sur lesquels nous risquons de nous enliser. « Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers : pas cette société des sans-papiers, des expulsions, des soupçons à l'égard des immigrés, pas cette société où l'on remet en cause les retraites, les acquis de la Sécurité sociale, pas cette société où les médias sont entre les mains des nantis, toutes choses que nous aurions refusé de cautionner

si nous avons été les véritables héritiers du Conseil National de la Résistance », écrivait Stéphane Hessel dans son essai *Indignez-vous*.

RENDRE HOMMAGE AUX LUMIÈRES, METTRE EN RELATION CE QUI ÉTAIT AVEC CE QUE NOUS SOMMES DEVENUS AUJOURD'HUI

« La violence ne peut conduire qu'à la violence, car l'obscurité qui s'ajoute à l'obscurité ne produit rien d'autre qu'une obscurité plus profonde », répétait inlassablement Gandhi. Il nous faut trouver d'autres réponses. Et nous avons suffisamment éprouvé le faible retour sur investissement de la violence. En 1867, lors de la relance du quotidien catholique *L'Univers* qui avait été interdit par Napoléon III sept ans plus tôt pour ultramontanisme (apologie de l'autorité absolue du pape), Louis Veuillot, rédacteur en chef et pamphlétaire, écrivait : « *L'Univers* sera une apologétique générale, établie sur le vif des choses présentes et étendues à tous les terrains où se porte la discussion, une œuvre de doctrine, une voix intègre de justice et de vérité. (...) Nous démasquerons le faux d'une main que la colère ne fera plus trembler. La société est plus coupable que les individus et elle a hérité plus d'erreurs qu'elle n'en a voulu créer. Rien dans l'organisation sociale n'est contesté sans quelque justice, par suite des déviations immenses que l'ordre général a subies et que les générations nouvelles ont trouvées accomplies et irrémédiables. » Et de conclure : « Le Christ est la solution à toutes les difficultés. » Il s'agit moins de s'agenouiller que de parler de justice et de vérité, de rendre hommage aux Lumières, de mettre en relation ce qui était avec ce que nous sommes devenus aujourd'hui, les combats pour gagner notre liberté et ceux pour la maintenir. Des plumes se sont engagées au XVII^e siècle pour lutter contre tous les « asphyxieurs » de liberté,

les religieux dogmatiques, les politiques arrogants entravant les énergies créatrices en faveur du progrès et de l'élévation de l'Homme. En homme libre et engagé, comme je m'y emploie, je fais oeuvre de mémoire, car tout a déjà été écrit, « l'histoire n'étant qu'un perpétuel recommencement ». J'ai pris le parti d'éclairer avec humilité, discernement et foi. C'est en acceptant que nous sommes 100 % responsable de notre réalité que nous parviendrons à irriguer de l'espoir et à procéder, chacun, à sa réforme de conscience pour ne pas laisser celle des autres nous indiquer notre chemin. Ce que j'entreprends là peut être considéré comme un acte de désobéissance civile, dans un contexte où celui qui clame que la vaccination peut attendre, est considéré comme un criminel par certains « maîtres à penser ». Au nom du principe de précaution pour garantir la pérennité du maintien de nos libertés, je marque mon engagement par l'impression de ce texte, qui est ma vérité, contre ceux que j'estime être de faux guides. Je rejoins le cercle des soldats des mots qui invitent à penser par soi-même, à devenir son propre et libre arbitre sur le terrain miné du jeu où se téléscopent l'arsenal des idées « prêt-à-porter » et qui nous perd. C'est ainsi que bon nombre ont choisi de s'indigner sur les réseaux sociaux plutôt qu'au comptoir du PMU - avec les dérives que nous connaissons - de remettre en question la parole des élites, de ne plus croire définitivement en celle du politique qui, après avoir été porté sur le trône suprême, se voit condamner à trois ans de prison dont un ferme. Justice. Certains jugent ce réveil citoyen comme un dévoiement. Comment cette caste des « Sans-Dents » ose-t-elle réfléchir ? Qualifiée ainsi par un Président socialiste, qui s'était pourtant présenté comme l'homme qui n'aime pas les riches. La toile a remplacé les barricades. En 2021, le nombre de pauvres en France pourrait avoisiner les 12 millions de personnes, soit près de 18.46 % de la population (les derniers chiffres de l'INSEE annonçaient 8,9 millions en 2017). Le nombre de demandes d'allocations RSA a augmenté de 14 % depuis la mi-2020 par rapport à 2019. Sans oublier nos 20 % d'étudiants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. La Covid et sa politique sanitaire

fauchent des vies et font passer une partie d'entre nous en mode survie.

NOUS SOMMES EN DROIT DE REFUSER CE QUI HEURTE NOTRE MORALITÉ

Aujourd'hui, je ne crois plus en LA solution, mais en l'acceptation de la situation qui nous indique qu'il est temps d'emprunter la voie du changement. Mais celle-ci ne peut pas émaner exclusivement, à nouveau, de l'oligarchie qui dispose de moyens puissants pour anticiper, projeter sa vision d'un avenir mondialiste qui n'est pas celle d'une grande partie du peuple. D'autant quand elle est portée dans un environnement de restrictions massives et de peurs. « Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas. » S'il est vrai que Malraux n'a jamais prononcé cette phrase qu'on lui attribue, il a en revanche répondu à la question d'un journal danois sur le fondement religieux de la morale », écrit Jacques Munier, producteur du *Journal des idées* sur *France Culture*. Et de poursuivre la prémonition de Malraux : « Depuis cinquante ans, la psychologie réintègre les démons dans l'homme. Tel est le bilan sérieux de la psychanalyse. Je pense que la tâche du prochain siècle, en face de la plus terrible menace qu'ait connu l'humanité, va être d'y réintroduire les dieux. » Je le crois, nous y sommes. Un face à face Malraux - Christine Lagarde serait prolix. La grande réinitialisation économique les yeux dans les yeux de la grande réinitialisation spirituelle ? En 2014 lors du Forum économique de Davos, la « patronne » du FMI nous préparait déjà à ce concept de *Great Reset*, en résumant l'économie mondiale en trois R : « Reprise, Risque et Réinitialiser ». Sept ans plus tard, elle déclare : « Alors que les Européens se tournent de plus en plus vers le numérique dans la manière dont ils dépensent, économisent et

investissent, nous devons être prêts à émettre un euro numérique, si nécessaire. » Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial déclarait de son côté : « La pandémie représente une fenêtre d'opportunité rare mais étroite pour repenser, réinventer et réinitialiser notre monde. » Ce qui alimente les théories dites conspirationistes d'un nouvel ordre mondial qui aurait fait l'objet d'une longue gestation depuis 2014 et serait porté par des régimes autoritaires avec un projet de domination planétaire. Le point d'orgue de ce grand *reset* étant la disparition des espèces, autrement dit du *cash*, ce qui dans le meilleur des mondes n'est qu'une décision nous permettant de vivre allégé de cette monnaie encombrante dans nos poches, mais dans le pire, d'ajouter un moyen de contrôle absolu de l'économie, des finances, des flux, des us et coutumes des dépenses des ménages. Ceux qui ont la lumière à tous les étages peuvent s'interroger raisonnablement sur les conséquences d'un tel choix sur nos vies. Allons-nous assister à un duel émergent finance-spiritualité ? « Les grandes phases spirituelles sont toujours arrivées en période de crise », explique Eric Geoffroy, enseignant l'islamologie à l'Université de Strasbourg et chercheur sur les enjeux de la spiritualité dans le monde contemporain. « Nous fonctionnons sur ces leurres. On voit bien que les solutions politiques et économiques sont insuffisantes. (...) La spiritualité est un surcroît de conscience, élever son niveau de conscience pour élever celui de l'humanité. » Nous sommes en droit de refuser ce qui heurte notre moralité et qui, sous couvert d'arguments marketing progressistes, mondialistes au service d'un hypothétique bien-être de l'humanité frappera de plein fouet nos libertés individuelles dans un environnement contrôlant.

L'éveil progressif de nos consciences nous permettra d'œuvrer par millions en force de paix, avant le point de non-retour imposé par les tenanciers jusqu'au-boutistes des nations. Nous fixerons nous-mêmes les limites de l'acceptable. Le surpoids d'un peuple uni, conscient, non-violent, semant la lumière plutôt que l'obscurité fragmentera les velléités autoritaristes.

ANNEXES

Vote par ordonnances

Aux termes de l'article 38 de la Constitution, le « *Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi* ». Les députés doivent valider l'ordonnance pour qu'elle reste valide. Une fois appliquée, elle doit forcément être ratifiée, donc votée par les députés et les sénateurs pour pouvoir devenir une loi. Pour cela, le Parlement, et donc l'Assemblée, fixe préalablement un délai que le gouvernement doit obligatoirement respecter pour soumettre les mesures prises par ordonnance au vote. À défaut, l'ordonnance devient caduque.

Source Assemblée nationale

Article 24 de la loi relative à la sécurité globale

Le paragraphe 3 du chapitre IV de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par un article 35 quinquies ainsi rédigé :

Art. 35 quinquies. – Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police.

L'article 35 quinquies de la loi du 28 juillet 1881 sur la liberté de la presse ne fait pas obstacle à la communication, aux autorités administratives et judiciaires compétentes, dans le cadre des procédures qu'elles diligentent, d'images et éléments d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la

gendarmerie nationale.

Avis de la CNIL sur les fichiers PASP, GIPASP et EASP

Contexte : modification du fichier Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP) employé par la police, du fichier Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP) utilisé par la gendarmerie et du fichier Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP).

La CNIL s'est exprimée sur ces modifications le 11 décembre 2020 sur son site : « *C'est dans ce contexte, et à la suite de contrôles menés concernant des fichiers PASP, GIPASP et EASP, que la CNIL a été amenée à se prononcer sur leur modification. Elle souligne que ces fichiers existaient déjà et que plusieurs des observations formulées dans ses délibérations ont été prises en compte. La CNIL relève ainsi que les finalités de ces traitements ont été précisées dans les projets de décrets publiés afin de permettre de distinguer clairement les données ayant vocation à être traitées pour des finalités relevant de la "sûreté de l'État" et faisant l'objet d'un encadrement juridique spécifique distinct du Règlement général sur la protection des données (RGPD).*

Elle relève également que les décrets publiés précisent, à des fins de clarté, que les données intéressant la sûreté de l'État sont celles qui révèlent des activités "susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou de constituer une menace terroriste portant atteinte à ces mêmes intérêts". De la même manière, la CNIL relève que les catégories de données collectées ont été précisées afin de mieux identifier les informations susceptibles d'être collectées : seules les activités "susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État" pourront être collectées ; de même, la catégorie "identifiants utilisés sur les réseaux sociaux" exclut la collecte de mots de passe. Elle observe également que la mention relative à la possibilité d'effectuer une recherche à partir des photographies a été supprimée des décrets concernant les traitements PASP et GIPASP. Elle s'était interrogée, dans ses délibérations, sur les conditions de mise en œuvre (tant juridique que technique) d'une telle fonctionnalité. Elle souligne que, en l'état actuel, les décrets ne permettent pas de mettre en œuvre des

dispositifs de reconnaissance faciale à partir des données contenues dans ces traitements. La CNIL rappelle par ailleurs que si la collecte de données relatives à “ des activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales ” était déjà prévue, les nouveaux décrets font désormais référence non plus aux “ activités ” mais aux “ opinions ” politiques, aux “ convictions ” philosophiques, religieuses et à l’“ appartenance ” syndicale. Elle ne s’est pas prononcée sur cette modification, qui ne figurait pas dans le projet qui lui avait été soumis. Enfin, elle a formulé des observations sur le périmètre de certaines catégories de données, considéré comme trop étendu. La CNIL constate qu’elle n’a pas été suivie sur ce point, certaines d’entre elles (comme les données relatives aux “ activités sur les réseaux sociaux ”) étant toujours rédigées de manière très large. »

Source : CNIL

Projet de loi « instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires »

Le Premier ministre peut également, par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la Santé, prendre aux seules fins de garantir la santé publique les mesures suivantes :

- 1°** Réglementer ou interdire la circulation des personnes et des véhicules et réglementer l'accès aux moyens de transport et les conditions de leur usage ;
- 2°** Interdire aux personnes de sortir de leur domicile, sous réserve des déplacements strictement indispensables aux besoins familiaux ou de santé ;
- 3°** Ordonner la fermeture provisoire et réglementer l'ouverture, y compris les conditions d'accès et de présence, d'une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunion, en garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ;
- 4°** Limiter ou interdire les rassemblements sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public ainsi que les réunions de toute nature, à l'exclusion de toute réglementation des conditions de

présence ou d'accès aux locaux à usage d'habitation ;

5° En tant que de besoin, prendre toute autre mesure limitant la liberté d'entreprendre.

6° Le Premier ministre peut, le cas échéant dans le cadre des mesures prévues aux 1° à 5°, subordonner les déplacements des personnes, leur accès aux moyens de transports ou à certains lieux, ainsi que l'exercice de certaines activités à la présentation des résultats d'un test de dépistage établissant que la personne n'est pas affectée ou contaminée, au suivi d'un traitement préventif, y compris à l'administration d'un vaccin, ou d'un traitement curatif. Le décret mentionné au deuxième alinéa du présent article précise l'étendue de cette obligation ainsi que ses modalités d'application s'agissant notamment des catégories de personnes concernées.

CONTRE L'ARSENAL DES IDÉES " PRÊT-À-PORTER "

Si nous retrouvions notre pouvoir personnel d'analyse dans un environnement d'aliénation ? Il est temps. Les « avis à la population » se multiplient « réveillant dans la poitrine des hommes leur dignité personnelle, leur liberté », comme l'écrit en substance Marx. Loi relative à la sécurité globale dont un article 34 plonge le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans la sidération, décret fichage, passeport vaccinal, vote des lois par ordonnances jugé par le président du Sénat comme « un recours abusif, qui est loin d'être toujours justifié par l'urgence. » Le pouvoir ose trop face aux périls Covid et terroriste, fragilisant notre certitude qu'il garantisse le maintien de nos libertés civiles. Pourquoi tremper ma plume dans cette encre que d'aucuns qualifieront de conspirationniste et qui risque de m'éclabousser ? L'inspiration, l'indignation, l'amour, la fluidité, le devoir se sont emparés de moi. J'ai voté pour Emmanuel Macron. J'ai rêvé comme huit millions d'électeurs au premier tour. Puis j'ai fermé les yeux, misé sur l'espérance, observé les gilets jaunes de tout mon coeur, sans marcher à leurs côtés. J'ai listé les bailleurs de fonds des médias qui nous « informent », relu Gandhi, Thoreau, Stéphane Hessel... Et j'ai prié avant d'écrire, « afin que de ma bouche ne sorte pas de vains mots, des propos sans importance. » Ce qui a été conquis sous la mitraille, au prix du sang de nos ancêtres épris de liberté ne peut être lapidé.



Christophe Vidal est auteur et journaliste. Il a été éditeur d'un magazine sur la nuit pendant huit ans, président de l'association Toulouse Nocturne jusqu'en 2020 et maire de la Nuit de Toulouse en 2014. Il s'est engagé pour sensibiliser les pouvoirs publics au droit à la ville de jour comme de nuit.